



COMMUNIQUE DE PRESSE - 22/06/12

Repêchages DNACG pour la saison 2012/2013

Comme annoncé dans le Communiqué de Presse en date du 13 juin 2012 :

- Le refus du Stade Poitevin Volley-Ball d'engager une équipe professionnelle avait pour conséquence le maintien éventuel du Beauvais Oise Université Club en Ligue AM à la condition que la CACCP lui délivre l'agrément pour participer à ce championnat.
- Le maintien en Ligue BM du club d'Avignon Volley-Ball (sous réserve de l'issue de la procédure de conciliation engagée auprès du CNOSF qui a été saisi par le club) avait pour conséquence le maintien éventuel de l'ASUL LYON VB en Ligue AM à la condition que la CACCP lui délivre l'agrément pour participer à ce championnat.
- La rétrogradation en Nationale 1 du club Nice Volley-Ball (sous réserve de l'issue de la procédure de conciliation engagée auprès du CNOSF qui a été saisi par le club) avait pour conséquence le maintien éventuel du club de Saint-Quentin Volley en Ligue BM à la condition que la CACCP lui délivre l'agrément pour participer au championnat.

La CACCP a rendu hier les décisions suivantes :

- Le Beauvais Oise Université Club a reçu l'agrément pour évoluer en Ligue AM la saison 2012/2013.
- Le club de l'ASUL Lyon Volley a reçu l'agrément pour évoluer en Ligue AM la saison 2012/2013 (sous réserve de la décision du CNOSF concernant le club d'Avignon Volley-Ball).
- Le club de Saint-Quentin Volley n'a pas reçu l'agrément pour évoluer en Ligue BM la saison 2012/2013 puisque la CACCP confirme sa décision de rétrogradation administrative.

Ligue Nationale de Volley

Service Communication : DANNA Mélanie / Tél : 01 48 84 35 07 / Fax : 01 48 90 76 68 / Portable : 06 42 44 80 55 / m.danna@lnv.fr

